

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-12**  
**RÉSOLUTION PP-036-1**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution et le règlement suivant :

Résolution PP-036-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury;

RGCA05-10-0006-12 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau 1.

Cette résolution et ce règlement entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 mars 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate